Direction Voirie et Déplacements

Affaire suivie par : Alain COILLOT N/Réf : VE/AC/MV/50946+51613+242

Objet : quartier des Chaprais

Toute la correspondance doit être adressée

impersonnellement à M. le Maire.



VIVRE AUX CHAPRAIS Monsieur GOUDOT 28 D RUE DE LA ROTONDE 25000 BESANCON

Besançon, le 0 8 JUIN 2011

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu vos trois courriers relatifs à différents points de voirie sur le quartier des Chaprais et je suis en mesure de vous fournir les éléments suivants :

Carrefour Belfort/Pierre Semard.

Un équilibre doit être maintenu entre le niveau de visibilité nécessaire à la sortie de la rue et les besoins du secteur en stationnement liés à la présence de nombreux commerces et riverains. A titre d'essai, la neutralisation de la dernière place de stationnement rue de Belfort a été proposée au Conseil Consultatif d'Habitants.

Etat des trottoirs.

Vous soulignez des progrès dans ce domaine. Le programme de réfection se poursuit sur l'ensemble de la commune en fonction de la charge de travail des équipes de travaux et des contraintes budgétaires.

Piste cyclable rue de Belfort et rue Chopard.

La demande est notée mais à l'heure actuelle, compte tenu des volumes de trafic et des besoins en stationnement du secteur, les emprises disponibles ne permettent pas d'envisager sereinement ce type d'aménagement.

Place de la Liberté.

La réfection de la partie de la place située entre les rues de la Liberté et des Deux Princesses figure au programme d'études de la Direction Voirie et Déplacements, mais dans la limite des emprises actuelles.

Rue de la Rotonde.

Au n° 11, l'aménagement réalisé récemment correspond bien à la présence d'un passage piéton et de garages. Vous suggérez la pose de blocs béton, mais ces derniers neutraliseraient les possibilités d'accès aux garages et constitueraient un obstacle sur chaussée particulièrement dangereux en l'absence de stationnement.

.../...

Je ne peux donc pas donner une suite favorable à votre requête et il appartient aux Services de Police de veiller au respect de la réglementation. En revanche, une borne sera posée prochainement sur l'avancée de trottoir entre les n° 13 et 15.

Rue du Chasnot.

Vous suggérez la création de stationnement alterné entre le pont Nicolas Bruand et la rue Ledoux pour modérer la vitesse des véhicules. Cette solution présente toutefois plusieurs inconvénients. Le risque de créer un masque à la visibilité est important à la sortie des n° 34 A à G, le stationnement à gauche facilite le cheminement des cyclistes et enfin l'expérience montre que les limites du stationnement en chicane sont souvent mal respectées et constitue un obstacle au passage des véhicules de gabarit important (bus, véhicules de livraisons, de collecte, de secours ou de déneigement). L'organisation du stationnement ne sera donc pas modifiée pour l'instant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Voirie et aux Déplacements Urbains

Nicole WEINMAN.